



**SNUipp-FSU67**

SNUipp-FSU 67  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Fax : 03 90 22 13 16  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



**F. S. U.**  
Fédération  
Syndicale  
Unitaire

## **CAPD du 17 février 2011**

### **Compte-rendu**

A l'ordre du jour de cette CAPD, les départs en échanges franco-allemands de proximité et nationaux et les départs en stage de directeur d'établissements spécialisés.  
Un nombre important de points « divers » ont été abordés.

Madame Debuchy, inspectrice d'académie, a présidé cette CAPD.

#### **ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS :**

Chaque année entre 12 et 15 enseignants partent en « échanges » . Soit dans un cadre « national » (tractations entre le MEN et les autorités allemandes), soit dans un cadre de « proximité » (tractations entre l'IA et les Land).

18 candidats ont reçu un avis favorable de la CAPD avec les critères suivants : 1<sup>ère</sup> demande d'enseignants monolingues, 1<sup>er</sup> renouvellement en accord avec les partenaires allemands, 2<sup>ème</sup> demande de renouvellement. Avec ces seuls critères la CAPD a validé le départ (sous réserve de parité d'échange ou de postes dans les Land demandés) de :

BAUMLE Myriam, BESBAS Hélène, BOSCHERT Karine, HINCKEL Géraldine, KHALID Malika, PREINESBERGER Michel, SIMONET Fanny, ACKER Patricia, BALL Emmanuelle, CORNEILLE Estelle, FREYERMUTH Monique, GENTNER Sonia, MISME Isabelle, SCHMUTZ Didier, SITTTLER Claire, STILTZ Perrine, THIRY Estelle, WAHL Monique.

#### **STAGE DE PREPARATION AU DEEAS :**

5 Collègues font actuellement fonction de directeurs de SEGPA. 2 candidats au départ en formation.  
La CAPD a validé les 2 demandes de départs pour le 1<sup>er</sup> degré - concernant Jean Noël FRITSCH et Philippe NAGELS.

#### **POINTS DIVERS:**

##### **Grille de notation**

Le SNUipp-FSU67 a rencontré Madame Laporte (IA adjointe) au sujet de la grille et des inspections.  
Après avoir précisé les règles de l'inspection, Madame Laporte a jugé recevable et pertinente la demande du SNUipp-FSU67 de tenir un GT de travail à ce sujet. Cela va permettre de prendre en compte la loi sur les retraites, l'allongement des carrières et l'harmonisation du dépassement exceptionnel de cette grille ...  
Avant fin mars, il y aura un bilan annuel sur les notations, comme le prévoit la circulaire.

##### **Règles du mouvement : questions posées par le SNUipp-FSU67**

###### **Temps partiel et direction :**

Contrairement à ce qui avait été avancé, il n'y aura aucun temps partiel accordé aux directeurs car aucun texte ne prévoit de nommer des directeurs « complémentaires » sur la quotité restée vacante. Cela n'empêche pas un directeur de travailler à temps partiel mais il laisse sa fonction à un autre enseignant. Son poste est conservé.

###### **Glissements de postes :**

Les postes en monolingue et français-bilingue sont des postes équivalents dans l'école mais il s'agit de mesures de carte scolaire (-1+1). Les collègues bénéficient d'une priorité absolue. Toutes les personnes « susceptibles » d'être concernées seront contactées par Mme Lambert (DIPERS). Le problème rencontré est que souvent les postes dans les écoles sont des ½ poste.

### **Transformation d'écoles en « écoles de cycles » : Molsheim et Wissembourg.**

IA : c'est l'usage et les règles utilisées lors des fusions. Pour les personnes c'est plus ou moins la même chose. Avant le mouvement les personnes pourront glisser d'un local à l'autre, car il s'agit souvent d'écoles proches. Pour ceux qui ne souhaitent pas « glisser », ils pourront bénéficier d'une mesure de fermeture de classe.

Pour les fusions c'est le maire qui décide, mais pour les écoles de cycles (décisions pédagogiques) c'est l'IA. Le critère géographique prime sur l'AGS, ce qui est différent des écoles fusionnées.

Le SNUipp-FSU67 pose la question d'une fusion qui suivrait ce regroupement et des problèmes d'ancienneté.

IA : si l'arrêté d'affectation ne correspond pas au temps effectivement passé à l'école (changement de poste ...) il faudra trouver une règle. Par exemple, la durée d'affectation dans l'ensemble des 2 groupes scolaires.

Monsieur Schanté (IEN) estime que si l'organisation est insatisfaisante, on pourrait revenir en arrière, d'où la proposition qu'il avait faite de « geler » les arrêtés d'affectation.

IA : les « écoles de cycle » ont été un échec jusqu'à présent. Les 2 situations de Molsheim et Wissembourg sont différentes. A Molsheim : c'est une demande d'expérimentation du maire à cause d'un problème de sectorisation entre l'école des tilleuls- et l'école de la Monnaie.

Pour Michel Peter (IEN) ce genre d'école par cycle risque d'être une fracture par manque de liaison inter-cycle mais on ne l'observe pas tout de suite.

### **Carrière :**

#### **CAPA-SH :**

Laurent Peter (IEN-Ash) rappelle qu'une invitation a été lancée aux 12 candidats en échec afin de donner un avis sur la formation et de faire un retour sur l'examen en lui-même. Il n'était pas question de donner des réponses aux causes de l'échec.

Cet entretien a pour but de les aider, de les accompagner, de les réorienter professionnellement ... y compris psychologiquement.

Les jury ne font qu'un retour rapide sur les échecs (et beaucoup de personnes n'ont pas compris leur échec) mais il n'y a pas de compte-rendu détaillé. Les candidats ont accès à leur note et aux appréciations (2/3 lignes).

Un des problèmes est que les personnes ne comprennent pas exactement ce que l'on attendait d'eux. Le SNUipp-FSU67 demande à avoir accès au référentiel.

La liste des collègues va nous être envoyée. L'officialisation des résultats a tardé à cause du départ de Mme la rectrice.

#### **AVS – EVS**

Entre mars 2009 et février 2011 : augmentation de 67 % des élèves accompagnés par un AVS.

507 élèves (416 du 1er degré) accompagnés sur 2649 jeunes en situation de handicap (dossiers déposés à la MDPH) ...

Le taux d'accompagnement est très élevé en maternelle et décroît après. Un guide du directeur et du principal avec l'ensemble des documents utiles pour le mois de mars.

#### **CLAIR - ECLAIR :**

IA : élargissement du dispositif puisque désormais des écoles seraient aussi concernées par ce dispositif .

CLAIR : circulaire ministérielle incite à désigner les collèges RAR qui devraient entrer en CLAIR et faire des propositions pour les collèges avec des caractéristiques pertinentes.

3 établissements dans le 67 : Collèges Stockfeld, Collège Sophie Germain (Projet : vers une école du socle commun) et Lycée Mathis -

En 2011 : 3 propositions supplémentaires : Collèges Lezay-Marnésia et Solignac et en éducation prioritaire Collège Lamartine de Bischheim

ECLAIR : associer les écoles. Les mêmes mesures pourront être appliquées en terme de GRH (postes à profil) : on sort du mouvement pour aller vers la bourse interministérielle des emplois publics (qui existe déjà pour les collèges et les lycées). Pour le 1<sup>er</sup> degré, il faut profiler les enseignants des écoles concernées.

Il s'agit de faire venir dans ces établissements des enseignants qui adhèreraient au projet : expérimentation et innovation mis en avant à travers l'article 34 qui permet de déroger aux programmes et aux horaires nationaux : 1 seule école sur 900 a fait un projet.

CLAIR encourage à aller bien au-delà de l'expérimentation. C'est une réflexion sur l'enjeu école-collège vers une école du socle. L'objectif n'est pas de faire partir des gens qui sont sur place mais de les faire adhérer au projet.

Les organisations syndicales s'inquiètent des modifications de statuts, d'indemnités touchant les collègues enseignants dans ces écoles.

Le SNUipp-FSU67 rappelle son attachement au caractère national de l'éducation et s'opposera à une école à deux vitesses avec des programmes différents, des rythmes différents ... L'innovation doit être partout.

### **AFFELNET**

Les organisations syndicales ont alerté l'IA de la surcharge de travail pour les directeurs d'école élémentaire qui devront désormais inscrire les élèves de CM2 dans le collège de leur secteur via le logiciel AFFELNET.

Mme Debuchy (IA) explique que cette application qui doit être généralisée nationalement sur tout le territoire à la rentrée 2012 a pour but de respecter les critères de dérogation de la carte scolaire car le taux d'érosion à l'entrée en 6<sup>e</sup> dans certains collèges est trop important. (ex : 47% d'évitement au collège Germain) .

### **FORMATION DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE :**

Aucune formation ne sera proposée pour l'année 2011-2012 car il n'y a aucun poste vacant à pourvoir.

### **DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION**

Dans le cadre du BOP, le DIF a été mis en place au niveau académique.

Dans cette attente et compte tenu de l'information diffusée dans le pacte carrière (circulaire 17 juin 2010), les collègues avaient jusqu'au 31 janvier pour faire remonter leur demande. Ils ont été reçus par leur IEN Seules 10 demandes ont été formulées : 2 relèvent directement du DIF à un des 2 titres (volume horaire de formation ou prise en charge financière de la formation) dans la limite des crédits dispo (ce n'est pas la même enveloppe car dans un cas c'est une rémunération et dans l'autre c'est hors titre 2).

Il n'y a pas de crédit pour hors titre 2 pour le DIF.

Les heures prises en charge : nombre effectif d'heures de formations suivies. Quand c'est du VAE c'est difficile à justifier, il faut que les collègues écrivent pour justifier de leurs heures (ex heures sup)

Critères précis : acquérir de nouvelles compétences, hors temps scolaires, ou projet de mobilité professionnelle : exemple pour cette année, 1 collègue pour langue des signes et 1 collègue pour mobilité professionnelle.

2 refus : demande de prise en charge des frais d'examens ou d'une formation qui s'est déjà déroulée.

Nous aurons un tableau récapitulatif de ces demandes lors de la CAPD du 17 Mars.

### **Divers :**

Madame Debuchy ne recevra pas individuellement les organisations syndicales pour envisager les conséquences du report du CTP mais en parlera lors des Groupe de travail à venir.

CTPD : 5 et 7 avril - CDEN 13 avril

### **Un Groupe de travail a suivi cette CAPD sur la carte scolaire concernant les brigades et les ZIL.**

93 suppressions. Choix du département essentiellement sur les postes de remplaçants : 60 postes.

Les 33 postes restant = variation démographique. (6500 élèves). Réserve sera au minimum : ne pas faire bouger des personnes pour rien.

- **ZIL** : un ratio (ZIL/Nbre de classes) a été déterminé et s'applique pour chaque circonscription. Il a été déterminé pour arriver à la suppression de 40 postes et amène toutes les circo au ratio 0,07. Aucun critère concernant les circo n'a été pris en compte (sociaux ou médicaux). Chaque circo passe de 20 à 15 zil environ ... Dans un premier temps, les ien avait établi leur maillage, sans logique de personne, sans considérer le volontariat et en choisissant les écoles où seraient supprimés les postes.

Il y a environ 350 zil : avec les postes à Tpro il y aura suffisamment de postes de Zil pour que tous (environ 40) retrouvent un poste « ailleurs ».

A partir de cette première proposition, les représentants du personnel ont souhaité qu'une autre proposition soit envisagée sur la base du volontariat au départ, considérant chaque circo comme une école avec des postes de zil à rendre. Une liste des derniers arrivés sur les postes de zil (arrêté d'affectation) dans la circo sera établie. Un appel serait fait ensuite aux volontaires, puis la règle du mouvement s'appliquerait (fonctionnement sur la base du RPI).

Les deux propositions vont être étudiées et seront soumises aux représentants du personnel dans un prochain GT.

- **Brigade** : Il y en a 86 actuellement.

Suppression sur la base du barème. Il a fallu proratiser le nombre de postes supprimés en fonction du nombre total des brigades à l'échelle de chaque bassin (5-5-10).

La règle sera la même que pour les ZIL : TPRO – derniers arrivés – volontaires par bassin.

15 personnes sur les 86 ne sont pas opérationnels (difficultés à être devant une classe, Maladie) ...